

LE SUIVI DES DÉLINQUANTS SEXUELS : LE SOUTIEN AUX SERVICES DE SANTÉ
MENTALE

DE **MME MARTINE PAYFA**

À **MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ**

Mme la présidente.- La parole est à Mme Payfa.

Mme Martine Payfa (FDF).- Nous avons déjà évoqué ce sujet au sein de cette assemblée, car nous sommes tous et toutes très inquiets de l'avenir du Centre d'appui bruxellois (CAB) qui, je vous le rappelle, assure le traitement et l'accompagnement des auteurs d'infractions à caractère sexuel.

Malgré l'obligation du pouvoir fédéral de subventionner ce centre sur la base d'un accord de coopération, pas plus tard qu'hier à la Chambre des représentants, le ministre de la Justice a déclaré qu'il n'avait pas encore eu d'entretien avec les entités fédérées et - plus grave - qu'il ne pouvait rien entreprendre pour le moment à la suite de la décision qu'il avait personnellement prise de diminuer les subventions du CAB de 20%, et ainsi mettre en péril la continuité des services de ce centre.

La Commission communautaire française assure sa part et ses responsabilités dans ce dossier, puisqu'elle subventionne les équipes spécialisées de deux centres, l'un à l'Université libre de Bruxelles (ULB), l'autre à l'Université catholique de Louvain (UCL).

Madame la ministre, avez-vous enfin eu un rendez-vous avec le ministre de la Justice ? Comptez-vous poursuivre le subventionnement de ce centre, voire l'augmenter, ce qui serait important ? Enfin, quel recours a-t-on contre l'obstination du ministre de la Justice dans cette affaire ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Jodogne.

Mme Cécile Jodogne, ministre.- Je partage vos inquiétudes. Le CAB est un maillon indispensable de cette structuration spécifique à la Région bruxelloise. Il joue le rôle d'interface entre les détenus, les services judiciaires et les équipes spécialisées en santé mentale qui accompagnent les délinquants sexuels.

Nous agréons et subventionnons depuis quinze ans deux centres qui mènent ce travail. Le ministre Koen Geens n'a toujours pas répondu à ma demande de le rencontrer. Néanmoins, nous poursuivons les engagements de la Commission communautaire française résultant de l'accord de coopération. Les deux équipes pluridisciplinaires du Service de santé mentale de l'ULB et du Service de santé mentale de l'UCL recevront leurs subsides de 2015.

Indépendamment des événements des dernières semaines, nous comptons proposer au gouvernement d'augmenter la subvention à ces deux services spécialisés. En effet, de nombreux cas ne peuvent être traités, car ils ont atteint le maximum de leur capacité. L'objectif est d'engager, dans les deux cas, un équivalent temps plein (ETP) dédié à ce travail.

Quant au CAB, il ne nous incombe pas de suppléer les carences du niveau fédéral, certainement pas quand il s'agit d'appliquer un accord de coopération et une loi. Toutefois, si M. Geens ne trouve pas de solution, ce qui serait regrettable, nous devons aller plus loin et prendre des mesures temporaires pour que le CAB n'ait pas à fermer ses portes.

Une telle décision est d'autant plus stupide que le travail du CAB et des deux centres spécialisés évite que des personnes

restent ou retournent en prison. En termes d'économies, cela représente nettement plus que les 36.000 euros qu'a visés M. Geens en supprimant 20% de la subvention au CAB. À titre de comparaison, 100 détenus en moins dans les prisons représentent cinq millions d'économies pour le budget fédéral. Il faut savoir que les deux centres spécialisés s'occupent, en moyenne, d'une cinquantaine de détenus par an : deux millions et demi par an versus 36.000 euros d'économies !

Cette situation ubuesque peut porter atteinte à la sécurité des citoyens et à la lutte contre l'exclusion sociale. Ce travail qui est accompli par ces deux services spécialisés en santé mentale permet en effet d'accompagner des délinquants sexuels pour les sortir de leur névrose et les réintégrer à la société avec un moindre risque de récidive.

Mme la présidente.- La parole est à Mme Payfa.

Mme Martine Payfa (FDF).- Je suis quelque peu rassurée et je vous remercie en tout cas pour votre détermination dans ce dossier.

(Applaudissements)